

1. Record Nr.	UNINA9910418049003321
Autore	Corcoran Simon
Titolo	Société, économie, administration dans le Code Théodosien / / Sylvie Cro ziez-Pétrequin, Pierre Jaillette
Pubbl/distr/stampa	Villeneuve d'Ascq, : Presses universitaires du Septentrion, 2019
ISBN	2-7574-2173-5
Descrizione fisica	1 online resource (560 p.)
Altri autori (Persone)	Cro ziez-PétrequinSylvie CuneoPaola Ombretta DelmaireRoland de BonfilsGiovanni Di PaolaLucietta DuboulozJulien Formigoni CandiniWanda FreuChristel GuichardLaurent HuckOlivier HugoniotChristophe JaillettePierre Jiménez SánchezJuan Antonio Laquerrière-LacroixAude LaurencePatrick LovatoAndrea MarconeArnaldo McClintockAglaia PottierBruno Reduzzi MerolaFrancesca SalernoFrancesco SalwayR. W. B SirksA. J. B SirksBoudewijn SolerEmmanuel WolodkiewiczWitold
Soggetti	Roman law Byzantine Empire Civilization To 527 Congresses

Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>En 429 ap. J.-C., Théodose II, qui règne alors à Constantinople, décide de réaliser un recueil des lois émises depuis Constantin. Promulgué en 438, le Code Théodosien entre en vigueur en janvier 439. Source précieuse pour l'histoire de l'Antiquité tardive, ce code, qui rassemble plus de 2 500 constitutions, n'a cependant jamais fait l'objet d'une traduction française, une tâche de longue haleine à laquelle s'est attelé un groupe de savants français. Les multiples problèmes que pose le Theodosianus ont conduit les responsables de cette entreprise à l'accompagner de rencontres internationales pluridisciplinaires. Ce sont les résultats des journées tenues à Lille - les deuxièmes du genre - qui font l'objet du présent volume, au fait des derniers développements de la recherche. Il s'ouvre par un ensemble de six contributions offrant de nouvelles réflexions sur la question cruciale des conditions dans lesquelles ce recueil a été élaboré, réalisé, publié et diffusé. Scrutant avec soin les pratiques de gouvernement, les politiques de maintien de l'ordre, l'organisation de l'administration et l'action de l'État, les neuf contributions de la deuxième partie bousculent un certain nombre d'idées reçues sur le fonctionnement de l'Empire tardif. Quant aux contributions de la troisième partie, au nombre de neuf également, elles renouvellent la lecture de diverses lois relatives d'une part à la fiscalité, à l'économie et à l'approvisionnement de Rome, d'autre part au personnel des mines, aux esclaves et aux femmes.</p>